

#### ARRETE Nº 2020-DF-RF-13-1

# PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION DE L'UNIVERSITE PARIS 8

### ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

# L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

Vu la proposition de l'UFR Sciences du langage du 8 septembre 2020;

Vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR Sciences du langage pour l'année universitaire 2020-2021 :

**Noam FAUST** Licence mention Sciences du Langage

Sandra BENAZZO/ Master mention Sciences du Langage:

Florence ENCREVÉ

Saveria COLONNA/ parc. LAVS

Laurent ROUSSARIE/

**Dylan GLYNN** 

Fabian SANTIAGO/ parc. DDLES

Anthippi POTOLIA

**Brigitte GARCIA/** Master mention Interprétation LSF - Français

Florence ENCREVÉ

Master MEEF second degré

parc. LSF

Sandrine BURGAT/ Johanna DROUILLET/

Marie PÉRINI



## ARTICLE 2 -

La Directrice de l'UFR Sciences du langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 28 octobre 2020

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire Université Paris 8

Anrick ALLAIGRE